

Questions jointes de

- Mme Kattrin Jadin à la vice-première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances sur "les délais de paiement de certaines dotations fédérales aux zones de police" (n° 14917)

- M. Luc Gustin à la vice-première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances sur "les problèmes de trésorerie dans les zones de police" (n° 15184)

Kattrin Jadin (MR):

Monsieur le président, madame la ministre, je souhaite revenir sur les problèmes de liquidité rencontrés par plusieurs zones de police en conséquence des retards de paiement des subsides qui leur ont été alloués par le pouvoir fédéral. J'ai pris connaissance de votre échange à ce sujet avec mon collègue Laurent Devin. La dotation du Fonds de sécurité routière a été réglée pour l'année 2011, mais reste due pour l'année 2012. Vous avez annoncé à M. Devin que le versement serait effectué début 2013. D'autres dotations sont également versées très tardivement: la dotation fédérale de base, la dotation fédérale complémentaire générale, la subvention de maintien de l'ordre et la dotation destinée à encourager la politique de recrutement.

À cause de ces retards, les zones de police terminent leur année en situation de déficit, sur lequel elles doivent payer des intérêts. Elles ont également des difficultés à remplir leurs obligations financières de fin d'année: factures, primes de fin d'année, actions spécifiques telles que la campagne BOB, etc. Les communes sont sollicitées pour pallier le retard du fédéral mais elles ne disposent que de possibilités d'action très restreintes, étant donné leurs propres problèmes de trésorerie.

Madame la ministre, quelles sont les raisons de ces nombreux retards? Seront-ils rapidement résorbés? Comment allez-vous vous y prendre pour accélérer le processus pour que les dotations soient à l'avenir versées plus promptement aux zones de police?

Luc Gustin (MR):

Monsieur le président, madame la ministre, plusieurs zones de police rencontrent des difficultés de trésorerie en ce début d'année 2013 étant donné que l'ensemble des dépenses de 2012 a été effectué alors que toutes les recettes n'ont pas été perçues. Afin d'être plus explicite, je me permets de prendre l'exemple de la zone de police de Hesbaye Ouest, que je préside, qui a perçu en date du 31 décembre un montant de 440 000 euros sur simple référence de dotation fédérale.

Nous ne savons donc pas si le montant versé correspond à la subvention complémentaire augmentée du solde de la dotation fédérale de base de 2012 ou de l'aide financière dans le cadre des plans d'action en matière de sécurité routière 2012. En l'absence de ventilation dans le cadre du versement précité, et dans l'éventualité où le solde de la dotation fédérale de base 2012 ne serait pas compris dans le montant versé, pouvez-vous me dire, madame la ministre, quand ce solde sera-t-il rétribué? Dans cette attente, autorisez-vous les zones de police à suspendre les factures dues au SPF Intérieur jusqu'à rétribution du solde dû?

Joëlle Milquet, ministre:

Monsieur le président, chers collègues, comme je l'ai dit dans ma note de politique générale, malgré les grandes économies que se sont imposés les départements fédéraux, nous nous sommes assurés qu'aucune dotation attribuée aux différentes zones ne souffre de la moindre diminution alors qu'il aurait été logique que, d'un point de vue forfaitaire, on agisse exactement de la même manière que pour la police fédérale. Je tenais à attirer l'attention sur ce point. En effet, la procédure semble normale, mais il faut tenir compte de la situation actuelle. En effet, nous avons fait 600 millions d'économies en dépenses primaires au niveau fédéral sans que le moindre euro ne soit imposé aux zones.

Cela dit, pour l'avoir évoqué avec mon administration, je crois que les départements fédéraux ont une fâcheuse habitude, généralisée au niveau des investissements, des dotations, etc.: les procédures budgétaires commencent en milieu d'année. Elles sont lourdes et nécessitent la demande d'avis, de

contre-avis, etc. Il y a également le budget, les contrôles de l'Inspection des finances, parfois l'imbrication de différents départements, etc.

Par conséquent, l'ensemble des dossiers arrivent en fin d'année. Cela n'est pas problématique en temps normal, mais dans des situations budgétaires difficiles, cela pose de réels problèmes: il faut geler, reporter ou restreindre en fin d'année toutes les dotations facultatives pour rester dans le cadre de l'épuration. De nombreux départements ont perdu des moyens tout simplement parce qu'ils ont soumis leur requête tard, alors qu'ils auraient pu avoir une réponse positive en juillet lorsque la situation budgétaire était différente.

J'ai donc donné le mot d'ordre que toutes les procédures concernant des décisions budgétaires d'investissement, de dotation soient désormais initiées dès janvier-février – elles prennent en moyenne six mois. C'est déjà une pratique générale.

En ce qui concerne les zones, je voudrais rassurer: comme je m'y étais engagée, toutes les dotations 2012 seront bien imputées au budget 2012. Elles sont augmentées de manière structurelle de 3 millions pour Salduz: 2 millions pour la police locale et 1 million pour la police fédérale.

En ce qui concerne les montants des dotations liées au fonds de sécurité, les communes les connaissent suite à leur publication sur le site. J'ai signé l'arrêté suite à la réception de l'avis du budget hier. Cela pourra bien être liquidé pour 2012, avant le 31 janvier comme prévu. Nous sommes donc tout à fait dans l'épuration.

J'ai demandé que toutes les dotations et toutes les procédures budgétaires soient initiées dans les services dès le début de l'année.

Katrin Jadin (MR):

Madame la ministre, merci pour toutes ces informations. Comme vous l'avez mentionné et comme indiqué dans ma question, les communes aussi connaissent bien des problèmes de liquidité et, de ce fait, également les zones de police. Il est donc important de savoir quand arriveront leurs dotations.

Je pense pouvoir compter sur le fait que les dotations leur parviendront bien au cours du premier trimestre de cette année.

Luc Gustin (MR):

Madame la ministre, merci pour cette réponse. Je prends acte que vous essayez de résorber le retard au cours de ce premier trimestre 2013.

Voilà qui me semble particulièrement important. En effet, en ce qui concerne ma zone de police, nous devons ouvrir des lignes de crédit auprès des banques, ce qui nous coûte très cher.